



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FRANCE RELANCE Un projet alimentaire territorial (PAT) sélectionné en Haute-Corse

Bastia, le 17/08/2021

À l'heure où la reconquête de notre souveraineté alimentaire est une nécessité et l'appel à davantage de produits frais et locaux grandissant, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation présente 86 nouveaux lauréats de l'appel à projets pour l'émergence de projets alimentaires territoriaux qui viennent s'ajouter aux [65 déjà présentés en mars dernier](#).

Parmi eux, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) **porté par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes Ile-Rousse Balagne**, dont le thème central est la justice alimentaire. Il se traduit par la mise en place de 9 actions regroupées au sein de 7 axes (renforcer le rôle social de l'alimentation ; malnutrition, la dénutrition et les maladies chroniques associées ; lutter contre l'isolement et les déserts alimentaires ; s'orienter vers l'autonomie alimentaire des territoires et des personnes ; favoriser l'accès à une alimentation saine, équilibrée, issue de produits locaux dans les cantines scolaires ; répondre aux besoins d'urgence alimentaire et accompagner les ménages pour une alimentation durable ; mise en relation des différents acteurs et maintenir la dynamique autour du PAT).

Depuis le début de l'année, le soutien inédit du plan de relance a permis de financer la création et la consolidation de 151 PAT sur l'ensemble du territoire. L'objectif fixé d'au moins un projet alimentaire territorial par département d'ici 2023 est aujourd'hui quasiment atteint avec près 300 PAT labellisés au total sur 98 des 101 départements français.

L'appel à projets annuel du PNA pour l'émergence de ces initiatives a pu être doté au total de 14 millions d'euros grâce au soutien du plan France Relance, soit une multiplication par 7 de son budget initial. Il est cofinancé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le Ministère de Solidarité et de la Santé et l'ADEME.

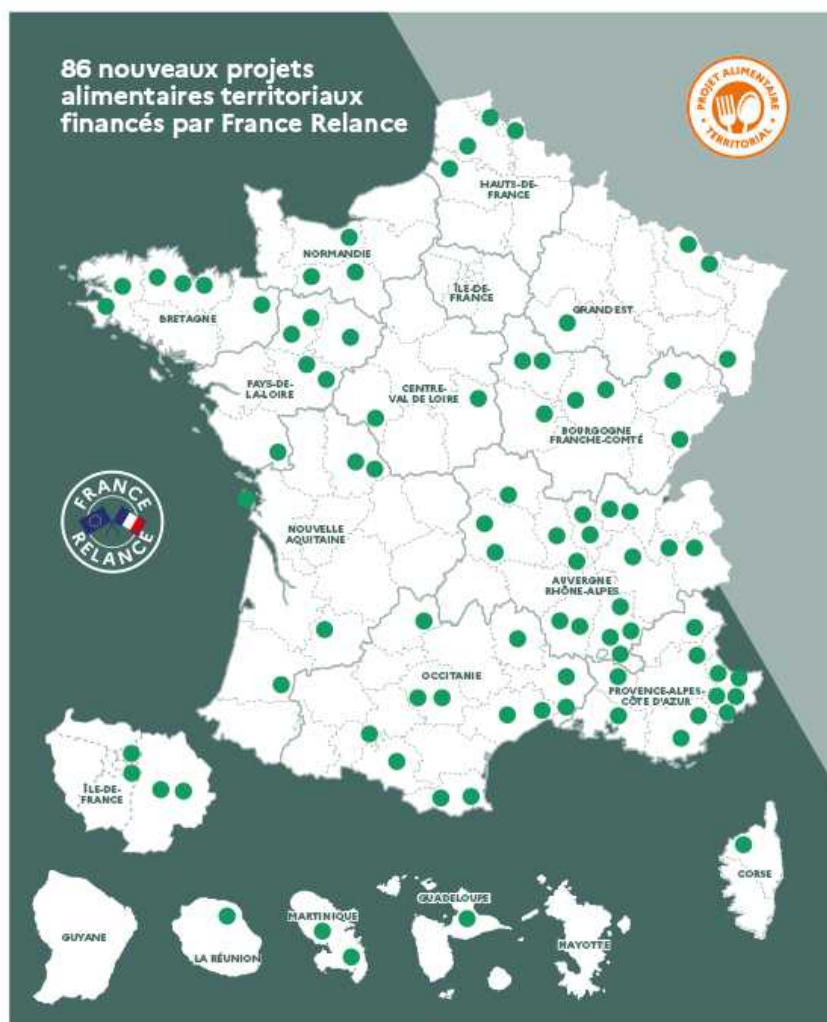
Qu'est-ce qu'un projet alimentaire territorial ?

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont des projets collectifs ayant pour objectifs de relocaliser l'agriculture et l'alimentation et de développer une alimentation durable et de qualité accessible à tous dans les territoires en soutenant notamment les circuits courts ou les produits locaux et de qualité, notamment bios, dans les cantines... Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils jouent un rôle capital pour accélérer la transition agricole et alimentaire dans les territoires, en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs.

A propos du Programme national pour l'alimentation (PNA)

Le Programme National de l'Alimentation et de la Nutrition (PNAN), porté par le ministère des solidarités et de la santé et par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation fixe le cap de la politique de l'alimentation et de la nutrition pour les cinq années à venir (2019-2023), en réunissant les actions du Programme National pour l'Alimentation (PNA3) et du Programme National Nutrition Santé (PNNS4).

L'appel à projets national est un outil essentiel du PNA. Il s'inscrit dans un renforcement des partenariats en favorisant des projets co-financés, prenant en compte les axes « justice sociale », « éducation alimentaire », « lutte contre le gaspillage alimentaire ». Le PNA cible également deux leviers transversaux pour accélérer la transition pour une alimentation saine, sûre et durable : la restauration collective et les projets alimentaires territoriaux (PAT). Le soutien à des projets pouvant accompagner cette dynamique doit donc être plus particulièrement ciblé.



Direction
du cabinet

Tél. : 04 95 34 51 63 - 06 80 38 45 01
Mél. : marie-dominique.fornesi@haute-corse.gouv.fr
Communication interministérielle

ANNEXE - Les 86 nouveaux lauréats de la session 2 de l'appel à projets pour l'émergence de nouveaux projets alimentaires territoriaux (PAT)



Auvergne-Rhône-Alpes

- PAT Diois (Die, 26)
- PAT des Communautés de communes du Bassin d'Aubenas et du Val de Ligne (Ucel, 07)
- PAT de Territoire Lyonnais – PATLy (Lyon, 69)
- PAT de Montélimar-Agglomération (Montélimar, 26)
- PAT des Rives de l'Ain - Pays du Cerdon (Jujurieux, 01)
- PAT D'Arlyère (Albertville, 73)
- PAT Dombes Val de Saône (Châtillon-sur-Chalaronne, 01)
- Défi Alimentation Locale, porté par la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux (Dieulefit, 26)
- PAT de Loire Forez agglomération (Montbrison, 42)
- Vers une alimentation couleur Royans Vercors (Saint-Jean-en-Royans, 26)
- PAT La Main à la Pat' (Saint-Pourçain-sur-Sioule, 03)
- PAT pour le territoire des Monts du Pilat (Bourg-Argental, 42)
- Ensemble pour un PAT résilient en Vals du Dauphiné (La Tour-du-Pin, 38)
- PAT de l'Agglo Pays d'Issoire (Issoire, 63)
- PAT des Combrailles (Saint-Gervais-d'Auvergne, 63)
- Savourez Grand Lac ! Pour un projet alimentaire territorial (Aix-les-Bains, 73)
- Rhône + ALIM : cultivons nôtre alimentation (Lyon, 69)
- PAT de l'ECPI Arche Agglo (Mauves, 07)

Bourgogne-Franche-Comté

- PAT pour les habitants de Dijon Métropole (Dijon, 21)
- Projet Alimentaire Territorial du Parc naturel régional du Haut-Jura (Lajoux, 39)
- PAT du Département de l'Yonne (Auxerre, 89)
- PAT de la Communauté de l'Auxerrois (Auxerre, 89)
- PAT du Pays Auxois Morvan (Vitteaux, 21)
- PAT Nivernais Morvan (Corbigny, 58)
- Un PAT par et pour le département de la Haute-Saône (Vesoul, 70)

Bretagne

- PAT de Saint-Brieuc Armor Agglomération (Saint-Brieuc, 22)
- Douarnenez Communauté, les pieds dans le P(L)AT ! (Douarnenez, 29)
- Le PAT de Lamballe Terre & Mer (Lamballe-Armor, 22)
- PAT Territorial communautaire, porté par Liffré-Cormier Communauté (Liffré, 35)
- Nourrir l'avenir, porté par Guingamp-Paimpol Agglomération (Guingamp, 22)
- Projet Alimentaire Territorial Armorique (Le Faou, 29)

Centre-Val de Loire

- PAT de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine (Loches, 37)
- PAT à l'échelle du Pays Sancerre Sologne (Vailly-sur-Sauldre, 18)

Corse

- Justice alimentaire, territoire de l'île-Rousse Balagne (L'Île-Rousse, 2B)

Grand-Est

- PAT du Pays Thur Doller (Vieux-Thann, 68)
- PAT de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France (CAFPF) (Forbach, 57)
- PAT du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau (Altkirch, 68)

- PAT de la Communauté de communes Bouzonvillois Trois-Frontières (Bouzonville, 57)
- PAT de l'Aube (Troyes, 10)

Guadeloupe

- Demain nous mangerons mieux à Morne-à-l'Eau (Morne-à-l'Eau, 971)

Hauts-de-France

- PAT Pévèle Carembault (Pont-à-Marcq, 59)
- PAT du PNR Baie de Somme Picardie maritime (Abbeville, 80)
- PAT de la Communauté de communes de Flandre Intérieure (Hazebrouck, 59)
- Emergence du Projet Alimentaire Territorial Ternois 7 Vallées (Saint-Pol-sur-Ternoise, 62)

Ile-de-France

- PAT de la Communauté de communes Plaines et Monts de France (Dammartin-en-Goële, 77)
- PAT porté par EpaMarne-EpaFrance pour les Communautés d'agglomérations Paris-Vallée de la Marne, Marne et Gondoire, et Val d'Europe Agglomération (Noisiel, 77)
- Vers un PAT pour Plaine Commune (Saint-Denis, 93)
- PAT de Fontenay-sous-Bois (Fontenay-sous-Bois, 94)

La Réunion

- PAT de Bras-Panon (Bras-Panon, 974)

Martinique

- PAT de la Martinique (PATM) (Fort-de-France, 972)
- PAT de l'Espace Sud Martinique (Sainte-Luce, 972)

Normandie

- PAT de Flers Agglo (Flers, 61)
- PAT sur les Vallées d'Auge et du Merlerault, terres de richesses (Vimoutiers, 61)
- PAAT de la Communauté de communes Cœur Côté Fleurie (Deauville, 14)

Nouvelle-Aquitaine

- PAT Val de Garonne "Ensemble cultivons demain" (Marmande, 47)
- PAT Vienne et Gartempe (Montmorillon, 86)
- PAT du PETR Adour Chalosse Tursan (Hagetmau, 40)
- PAT de l'île d'Oléron (Saint-Pierre-d'Oléron, 17)

Occitanie

- Vers une alimentation saine et de qualité pour tous dans l'Hérault (Montpellier, 34)
- PAT Conflent-Canigó (Prades, 66)
- PAT du Pays de l'Or (Mauguio, 34)
- PAT du Pays Pyrénées Méditerranée (Céret, 66)
- PAT du Grand-Figeac (Fiezac, 46)
- PAT du PETR de l'Ariège (Foix, 09)
- PAT de la Communauté de communes de Petite Camargue (Vauvert, 30)
- PAT de l'Agglomération Gaillac – Graulhet (Técou, 81)
- Bien produire et mieux manger en Tarn-Agout (Saint-Sulpice-la-Pointe, 81)
- Produire, manger et bien vivre en Volvestre (Carbonne, 31)
- PAT de la Lozère (Mende, 48)
- PAT du Pays d'Uzès (Uzès, 30)

Pays de la Loire

- Co-œuvrons pour une alimentation durable, porté par la Communauté de communes des Coëvrons (Evron, 53)

- PAT de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise (Rives-d'Autise, 85)
- PAAT de Durtal (Durtal, 49)
- PAT du territoire de Laval Agglomération (Laval, 53)
- PAT de la Communauté de communes de Baugeois-Vallée (Baugé-en-Anjou, 49)

Provence-Alpes-Côte d'Azur

- PAT de la ville de La Roque d'Anthéron (La Roque-d'Anthéron, 13)
- PAT de la commune de Jausiers (Jausiers, 04)
- PAT de la Commune d'Opio (Opio, 06)
- PAT de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (Valbonne, 06)
- PAT du Pays de Fayence (Tourrettes, 83)
- PAT de la Communauté de Communes Alpes d'Azur (Puget-Théniers, 06)
- PAT Coeur du Var (Le Luc, 83)
- PAT de la Communauté de communes Champsaur Valgaudemar (Saint-Bonnet-en-Champsaur, 05)
- PAT de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (Cannes, 06)
- PAT du Parc naturel régional du Mont-Ventoux (Carpentras, 84)
- **PAT de la Métropole Nice Côte d'Azur (Nice, 06)**